

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
qui s'est tenue le vendredi 28 août 2026

|                   | Convocation      | Conseil municipal   |       |       |                    |
|-------------------|------------------|---------------------|-------|-------|--------------------|
| Objet             | Jour             | Jour                | Début | Fin   | Lieu               |
| Réunion ordinaire | Lundi 24/08/2026 | Vendredi 28/08/2026 | 20H05 | 22H10 | Salle de la mairie |

|                             | Mikaël AUGIS                       | Jean BARBEREAU | Christophe BRETON | Lucie BROUTÉ PETIT | Cédric COEURET | Mireille GANDON | Nicole GIRARD | Claudine GUESSET | Aurélië HAMON | Pascal HAUDOUIN | Ludovic LABORIE | Damien LEBLOND | Clairette MONTAROU | Mickaël NEILZ | Lucie POMMIER | Secrétaire de Mairie<br>Lactitia Augis |
|-----------------------------|------------------------------------|----------------|-------------------|--------------------|----------------|-----------------|---------------|------------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------|--------------------|---------------|---------------|----------------------------------------|
| <b>Présents</b>             | X                                  | X              | X                 | X                  | X              | X               | X             | X                | X             | X               | X               | X              | X                  | X             |               | X                                      |
| <b>Remarques</b>            | Cédric Coeuret est arrivé à 20h30. |                |                   |                    |                |                 |               |                  |               |                 |                 |                |                    |               |               |                                        |
| <b>Absents excusés...</b>   | X                                  |                |                   |                    |                |                 |               |                  |               |                 |                 |                |                    |               | 1             |                                        |
| <b>...donnant pouvoir à</b> |                                    |                |                   |                    |                |                 |               |                  | 1             |                 |                 |                |                    |               |               |                                        |
| <b>Président de séance</b>  |                                    |                |                   |                    |                |                 |               |                  |               |                 |                 |                | X                  |               |               |                                        |
| <b>Secrétaire de séance</b> |                                    |                |                   | X                  |                |                 |               |                  |               |                 |                 |                |                    |               |               |                                        |
| <b>Scrutateur</b>           |                                    |                |                   |                    |                |                 |               |                  |               | X               |                 |                |                    |               |               |                                        |

|        | Atteint | Non atteint | Observations                                     |
|--------|---------|-------------|--------------------------------------------------|
| Quorum | X       |             | Quorum à la majorité de ses membres en exercice. |

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026
2. Décisions n°07 à 10 prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Réservation du lot n°06 au lotissement du Tertre
4. Admissions en non-valeurs (décision du conseil municipal d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables. C'est au vu de la liste constituée par le comptable liste de non-valeur)
5. Devis pour la restauration campanaire complète et la réfection du beffroi de l'église
6. Acquisition de cavurnes au cimetière – résultat de la consultation
7. Demande de la subvention de Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux (F.A.C.I.L.) à la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois pour l'acquisition de cavurnes, l'extension du columbarium et la restauration complète du campanaire du beffroi de l'église
8. Installation terrain multi sports :
  - Accord ou non du conseil municipal pour l'installation d'un terrain multi sports
  - Autorisation donnée à Madame le Maire de faire les demandes de subvention
9. Approbation ou non du rapport d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois
10. Convention intercommunale d'attributions des logements sociaux avec la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois
11. Convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public redevance spéciale avec Val Dem à partir du 28 juillet 2026
12. Travail d'Intérêt Général ou Travail Non Rémunéré : la Commune doit renouveler son consentement pour devenir une structure d'accueil
13. Questions diverses/Informations

## 20h05 – début du conseil municipal

**Le conseil municipal est constitué de 12 membres présents et 13 votants.**

### Ordre du jour :

#### 1. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026

Sans remarques le procès-verbal du 12 juin 2026 est approuvé.

#### 2. Décisions n°07 à 10 prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

##### Droit de préemption :

- Décision n°09/2026 de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble cadastré section ZY n°90 d'une superficie totale de 8 362 m<sup>2</sup> sis « 12 rue de la Godasière » à EPUISAY ; appartenant à Madame Colette AUBERT veuve JACQUET au prix de 190 000,00 €

##### Décisions :

- Décision n°07/2026 pour la reprise de provision pour créances douteuses
- Décision n°08/2026 pour la constitution de provision pour créances douteuses.
- Décision n°10/2026 de signer le contrat d'entretien des installations de l'église pour la somme de 190,00 € HT par an, révisable, avec la société GOUGEON.

#### 3. Réservation du lot n°06 au lotissement du Tertre

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte de cession à intervenir en vue de la vente à Monsieur Rémi RUPALLEY du lot n°06 du lotissement communal du Tertre d'une contenance de 674 m<sup>2</sup> à raison de 25 € TTC le m<sup>2</sup>, soit un montant TTC de 16 850,00 € que l'intéressé s'engage à payer comptant à la signature de l'acte y compris les frais afférents à cette vente.

Calcul de la TVA sur marge suivant délibération du conseil municipal du 26 août 2016 :

674 m<sup>2</sup> X 20.89 € = 14 079,86 € HT avec TVA sur marge de 2 770,14 € (base imposable = 14 079,86 € X 20.00%).

- **RAPPELLE** qu'au moment de la signature du compromis de vente, l'acquéreur versera une indemnité d'immobilisation de 500.00 €. Si l'acquéreur confirme son acquisition, cette indemnité se déduira sur la somme à régler. Mais s'il renonce à acheter ou s'il ne manifeste pas leur acceptation dans le délai de réservation, l'indemnité restera acquise à la Commune à titre de dédommagement.

#### 4. Admissions en non-valeurs (décision du conseil municipal d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables. C'est au vu de la liste constituée par le comptable liste de non-valeur)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur la somme de 384,67 € correspondant au titre suivant :
  - 2018 T-35 384,67 €
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont inscrits au BP 2026 – art. 6541.

#### 5. Devis pour la restauration campanaire complète et la réfection du beffroi de l'église

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de passer le devis pour la restauration campanaire complète et la réfection du beffroi de l'église pour la somme de 18 003,60 € TTC de l'entreprise GOUGEON.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer le devis et tout document s'y rapportant.

## Arrivée de Cédric Coeuret à 20h30

**Le conseil municipal est constitué de 13 membres présents et 14 votants.**

## **6. Acquisition de cavurnes au cimetière – résultat de la consultation**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de passer le devis pour l'acquisition de cavurnes au cimetière pour la somme de 3 500,00 € TTC de l'entreprise GOUZENES.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer le devis et tout document s'y rapportant.

## **7. Demande de la subvention de Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux (F.A.C.I.L.) à la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois pour l'acquisition de cavurnes, l'extension du columbarium et la restauration complète du campanaire du beffroi de l'église**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- **ENGAGER** les travaux donc la dépense ;
- **SOLLICITER** le Fonds d'Aides Communautaires aux Investissements FACIL auprès de la CATV ;
- **SIGNER** tous les documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- **SIGNER** la convention à venir avec la CATV.

## **8. Installation terrain multi sports :**

- **Accord ou non du conseil municipal pour l'installation d'un terrain multi sports**
- **Autorisation donnée à Madame le Maire de faire les demandes de subvention**

Le terrain multi sports sera installé à côté de l'aire de jeux à la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'installation d'un terrain multi sports.
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire des demandes de subventions.

## **9. Approbation ou non du rapport d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2025 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois.

## **10. Convention intercommunale d'attributions des logements sociaux avec la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention intercommunale d'attributions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **11. Convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public redevance spéciale avec Val Dem à partir du 28 juillet 2026**

La convention a changé car la commune a demandé un nouveau bac d'ordures ménagères qui sera placé au parking poids lourds, route de Fortan.

Monsieur Coeuret demande à avoir un bac recyclable plus grand à la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de passer la convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public – redevance spéciale avec ValDem.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

## **12. Travail d'Intérêt Général ou Travail Non Rémunéré : la Commune doit renouveler son consentement pour devenir une structure d'accueil**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la Commune d'Epuisay accueille des personnes dans le cadre du dispositif TIG et TNR.

## **13. Questions diverses/Informations**

a) Date commission bâtiments (garderie, WC publics, garage rue des Bleuets...)

La locataire, place de l'Eglise, a demandé à ce que la commune la fermeture de sa propriété pour la sécurité de son enfant.

Réunion le vendredi 18 septembre 2026 à 18h00

b) Signalétique au sol

Le reste de produit pour la signalétique au sol arrive à péremption. Il faudrait organiser une journée de le faire.

c) Prochain conseil municipal : vendredi 25 septembre 2026 à 20h00

d) Sens unique rue des Nénuphars

Rue du Muguet vers place de l'Eglise.

Nous avons reçu l'accord de ValDem pour cette disposition.

e) Annulation ou repart du feu d'artifice

Le stockage du feu est facturé 685 €. Le conseil municipal décide de ne pas reporter le feu cette année.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint demande si la commune peut le stocker.

Monsieur Barbereau, artificier, répond que c'est interdit.

Monsieur Leblond propose de le tirer lors d'un marché de Noël.

f) Sécheresse : déclenchement d'une procédure de catastrophe naturelle suite à plusieurs demandes d'administrés

Les administrés peuvent déposer leur demande auprès de la mairie accompagnée de photos et/ou de devis.

g) Proposition de mise en place d'atelier du numérique gratuit pour les + 60 ans

h) Proposition de passage Bus du numérique – gratuit

Le conseil municipal choisi l'atelier du numérique afin de favoriser l'accès au numérique pour les seniors.

i) Epuisay : ville candidate pour l'accueil d'un départ du Tour de Loir-et-Cher en 2027

Le vendredi 16 avril 2027

Départ : Epuisay

Arrivée : Savigny-sur-Braye

j) Modification horaires mairie et agence postale communale

L'agent d'accueil veut avoir son samedi matin et ouvrir le lundi matin.

Le conseil municipal refuse ce changement pour le moment.

La secrétaire de mairie demande à changer ses horaires d'ouverture au public et ses horaires de travail.

Le conseil municipal accepte. Ce changement sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

k) Voirie

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint explique que les travaux de voirie commenceront le lundi 31 août, route de Savigny.

La terre sera roulée par des agriculteurs.

Monsieur Leblond rajoute qu'il faut faire des travaux de voirie tous les ans.

l) Syndicat des sports

Monsieur Coeuret explique au conseil municipal que les membres du bureau du syndicat des sports ont demandé une réunion avec les maires du canton de Droué car ils ne payent pas de cotisations.

m) Poteaux incendie

Les 3 poteaux défectueux seront changés au mois de septembre.

n) SIVOS

Le prochain syndicat aura lieu le 21 septembre 2026.

o) Parole au public

- Une administrée signale qu'aux Estelles un fossé coule toujours. Cela doit partir du poteau incendie. Contacter SUEZ
- Une administrée précise que déjà en 1990, Droué ne payait pas de cotisation au syndicat des sports.

**22h10 – fin officiel du conseil municipal**

Le Maire,  
Clairette MONTAROU

Le secrétaire de séance,  
Lucie BROUTÉ PETIT



*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.*

*L'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :*

*1° Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas ;*

*2° Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, dans des conditions prévues par décret ;*

*3° Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique ; demande faite sur l'adresse : [mairie.epuisay@wanadoo.fr](mailto:mairie.epuisay@wanadoo.fr) ;*

*4° Par publication des informations en ligne (page Facebook et application IntraMuros de la commune d'Epuisay), à moins que les documents ne soient communicables qu'à l'intéressé en application de l'article L. 311-6.*